

Certificat en traduction

30 crédits*

*Ce programme est basé sur 30 crédits, mais pourrait en requérir davantage, selon le niveau de l'étudiant ou de l'étudiante au moment de l'examen d'admission.

Les étudiants et étudiantes qui habitent au Manitoba ont la possibilité de suivre les cours du tronc commun du certificat par Internet et des cours à option et de concentration qui sont offerts en classe.

Cours du tronc commun (9 crédits)

- TRAD 2151 Introduction à la traduction (3)
- TRAD 3131 Terminologie bilingue et documentation (3)
- TRAD 3261 Traduction générale (anglais-français) (3)

Cours à option (3 crédits parmi la liste)

- _____
 - TRAD 3011 Lexicologie comparée (3)
 - TRAD 3051 Syntaxe comparée (3)
 - TRAD 3121 Lexicographie comparée (3)

Cours de concentration (18 crédits)

*dont (au moins) 3 dans chacun des blocs E, F et G.

Le cours TRAD 2111 pourrait être inclus dans ces crédits avec l'autorisation écrite de la direction de l'École de traduction.

Bloc E – Version (3 crédits minimum) :

- _____
- _____
- _____
 - TRAD 4061 Terminologie appliquée (3)¹
 - TRAD 4261 Initiation à l'interprétation (3)
 - TRAD 4361 Traduction spécialisée (3)
 - TRAD 4381 Traduction en sciences sociales (3)
 - TRAD 4391 Traduction juridique (3)
 - TRAD 4401 Traduction littéraire (3)
 - TRAD 4411 Traduction scientifique et technique (3)
 - TRAD 4421 Traduction commerciale et économique (3)

Bloc F – Rédaction et traduction (3 crédits minimum) :

- _____
- _____
- _____

- TRAD 3111 Laboratoire I (3)
- TRAD 4011 Atelier de traduction professionnelle (3)
- TRAD 4071 Mémoire de traduction (3)
- TRAD 4111 Laboratoire II (3)

Bloc G – Thème (3 crédits minimum) :

- _____
- _____
- _____

- TRAD 3271 General Translation (3)
- TRAD 4061 Terminologie appliquée (3)¹
- TRAD 4231 Translation in the Social Sciences (3)
- TRAD 4241 Legal Translation (3)
- TRAD 4251 Literary Translation (3)
- TRAD 4261 Initiation à l'interprétation (3)
- TRAD 4271 Scientific and Technical Translation (3)
- TRAD 4371 Specialized Translation (3)

Notes : ¹ Cours autorisé comme deuxième cours dans cette section.